

Pau, le 12 octobre 2009

L'Inspecteur de l'Education Nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants spécialisés du RASED,
Mesdames et messieurs les directeurs d'école,
Mesdames et messieurs les enseignants,

CIRCONSCRIPTION DE PAU Sud

Dossier suivi par :
Daniel BORDENAVE
Inspecteur de l'Education Nationale

Téléphone :
05 59 82 22 41

Fax :
05 59 82 22 27

Mél :
ce.ienpauud@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne
64 038 Pau Cedex

Objet : Organisation et fonctionnement du RASED Pau Sud

Référence : Ien 03.doc

L'année scolaire 2009/2010 est marquée notamment par la consolidation de l'aide personnalisée à l'école. L'institution de l'aide personnalisée donne aux maîtres la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, les difficultés d'apprentissage de leurs élèves.

Le traitement de la difficulté scolaire reçoit une réponse graduée par le maître :

- différenciation au sein de la classe
- aide personnalisée –circulaire 2008-082 du 5/06/08
- PPRE- circulaire 2006-138 du 25/08/06
- stages de remise à niveau

La différenciation pédagogique s'inscrit dans la démarche suivante :

- ⇒ Une évaluation qui fait partie intégrante du processus d'apprentissage.
- ⇒ Une remédiation des manques constatés.
- ⇒ Une pédagogie de la réussite.

L'enseignant adopte une posture :

- ⇒ Il élabore un discours d'étayage en repartant des **acquis réels des élèves**. Il évite de tenter des « impossibles rattrapages » par la répétition à l'identique des situations d'apprentissage. Il s'agit bien d'une intention de formation (**évaluation formative**) c'est à dire du **dépassement d'un obstacle que l'on a parfaitement identifié**. Au fur et à mesure des progrès de l'élève, l'enseignant adopte un discours de plus en plus normé.
- ⇒ Il fait **agir plus** les élèves.
- ⇒ Il **observe** les procédures et les stratégies des élèves.

Lorsqu'un élève éprouve des **grandes difficultés** dans ses apprentissages, un enseignant spécialisé peut aider le maître à affiner ses observations en :

- ⇒ Identifiant les obstacles à la réussite.
- ⇒ En établissant des objectifs **avec** l'élève en difficulté.
- ⇒ En proposant des situations, activités, supports, échéances et modalités d'évaluation.

L'aide spécialisée est adaptée à chaque élève, même si elle est dispensée en petits groupes. Elle a pour objectif de **favoriser** des acquisitions qui n'ont pas été faites pendant le temps scolaire à savoir :

- ⇒ la maîtrise des méthodes et techniques de travail,
- ⇒ la stabilisation des acquis et leur appropriation,
- ⇒ la prise de conscience de ce qui conduit à la réussite.

Cette aide est pédagogique mais aussi rééducative ; elle agit sur :

- ⇒ le développement de l'envie d'apprendre
- ⇒ l'adaptation des comportements en milieu scolaire.

Par conséquent, le maître spécialisé du RASED est sollicité pour aider à dépasser les difficultés durables d'apprentissage et si possible prévenir l'installation de ces difficultés dès lors que certains élèves attirent l'attention car leurs attitudes, leurs réponses aux consignes et leur adaptation à la vie collective révèlent des difficultés susceptibles de nuire à leur avenir scolaire. A l'école élémentaire, lorsque des élèves sont très en dessous des exigences des programmes.

En cas de difficultés importantes, le psychologue scolaire réalise un bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents, et suit son évolution. Il peut proposer des entretiens aux enseignants et aux parents pour chercher des solutions au sein de l'école ou à l'extérieur. (circulaire 90-083 du 10/04/90)

Le maître spécialisé exerce une fonction de tiers entre l'enfant (l'élève) et le maître. Il est là pour que quelque chose se modifie dans une relation (entre des personnes) et un rapport (à des savoirs, à l'apprentissage), en tenant compte des interactions et des interférences entre ce rapport et cette relation, avec tous leurs arrière-plans

Les enseignants spécialisés du RASED contribuent donc au traitement de la difficulté scolaire aux différents niveaux de réponse définis par les maîtres des classes. Toutefois, certaines conditions d'exercice ne leur permettent pas de faire véritablement partie intégrante des conseils de maîtres des écoles dans lesquelles ils interviennent. Ainsi, afin d'éviter des écueils liés aux contextes ou à des habitudes de fonctionnement, il convient de veiller à :

- ⇒ prendre en compte la démarche développée dans ce courrier, fondée sur une différenciation pédagogique réfléchie.
- ⇒ procéder à l'identification des besoins des élèves en pratiquant une évaluation formative intégrée aux apprentissages en cohérence avec les connaissances, capacités et attitudes définies par le socle commun.
- ⇒ solliciter les enseignants du RASED prioritairement dans le cas de difficultés susceptibles de nuire à la progression scolaire.
- ⇒ parfaire la connaissance réciproque des rôles de chacun (animations pédagogiques)
- ⇒ **formaliser dans le projet d'école les objectifs et les modalités de prise en compte des besoins éducatifs des élèves en difficulté.**
- ⇒ associer le correspondant-coordonnateur du réseau aux réunions des conseils des maîtres

De cette manière, l'analyse des demandes et l'étude des cas, en vue des indications d'aide devraient se trouver enrichies d'une complémentarité d'approches étayées par des indicateurs pertinents. Les réunions de synthèse devraient aboutir à l'élaboration de **projets d'aide** garantissant davantage la progression des élèves.

La circulaire n° 2009-088 du 17/07/09 rappelle que les obligations réglementaires des enseignants spécialisés sont régies comme pour les autres enseignants du premier degré : 24h en présence des élèves et 108h consacrées aux différentes concertations, soit une moyenne de trois heures hebdomadaires.

Organisation du RASED Pau Sud :

SECTEUR	NOM	FONCTION	OBSERVATION
Bizanos rased.bizanos@ac-bordeaux.fr Tél. 05.59.82.93.75	Mme Casavielle Françoise	Psychologue scolaire	
Ossau-Jurançon rased.ossau@ac-bordeaux.fr Tél. 05.59.06.95.82	Mme Grechez-Lesault Elisabeth	Psychologue scolaire	
	Mme Aubert Brigitte	Maître E	Secteur collège de Jurançon
	M Cobra Branco Adrien	Maître E faisant fonction	Travaillera en priorité sur les écoles du secteur Ossau
Nay rased.nay@ac-bordeaux.fr Tél. 05.59.61.13.83	M Freeman Jean-Cyril	Psychologue scolaire	Les maîtres E et G ont convenu de la possibilité d'intervenir sur le secteur de Bizanos dans une zone limitrophe du secteur de Nay.
	Mme Menge Frédérique	Maître G	
	Mme Couffignal Nathalie	Maître E	
	Mme Fichot Sylvie	Maître E	

L'inspecteur de l'éducation nationale organise des régulations périodiques destinées à examiner le fonctionnement du réseau ; à faire des bilans d'étapes et à définir les priorités pour la période suivante.

Proposition de calendrier pour l'année scolaire :

Date	Lieu	Horaire	Dépôt des demandes
4 novembre 2009	Ecole du Fronton Nay	17h à 19h	20 octobre
4 février 2010	Ecole Jean Moulin Jurançon	17h à 19h	22 janvier
4 juin	Ecole Idron	17h à 19h	21 mai

Des modifications peuvent être apportées jusqu'au 20 octobre.

Je vous remercie par avance pour votre engagement dans la recherche d'efficacité du fonctionnement de ce dispositif ressource qu'est le RASED.



Daniel BORDENAVE

Pièces jointes :

- 1 document « Processus de demande d'aide au Rased »
- 1 document « Projet d'aide spécialisée »
- 1 document « Demande d'aide spécialisée »